

TARIFS STANDARDS EN VIGUEUR MAI 2025

Conditions et dates de valeur standard appliquées aux opérations bancaires			Délais des opérations standards	
Nature de l'opération	Tarifs HT	Date de valeur	Produits et Services	Délai(*)
Conditions des opérations sur le marché			OPERATIONS COURANTES	
Certificats de dépôts (entre 10 jours et 2 ans)	TMM-1	/	Délivrance d'un chéquier	5 jours
Commissions sur billets de trésorerie	5% l'an	/	Délivrance d'une carte bancaire	8 jours
Conditions créditrices			Délivrance main levée sur domiciliation	6 jours
Bons de caisse et dépôts à terme			Délivrance main levée sur garantie réelle	15 jours
En dinars selon le montant	<10md/10md-100md/>100md	/	Traitement des successions	8 jours
3 mois < Durée < 12 mois	TMM-1/TMM-0,75/TMM-0,5	/	Virement simple en Dinars	Même jour
12 mois < durée < 24 mois	TMM-0,75/TMM-0,5/TMM-0,25	/	CREDITS	
Durée > 24 mois	TMM-0,5/TMM-0,25/TMM-0,125	/	Crédit d'investissement et nouveaux crédits de gestion	20 jours
En devises			Renouvellement de crédit de gestion	10 jours
Durée < 2 ans	TMD-0,5	/	Crédit à la consommation	5 jours
Compte spécial épargne/épargne programmée	TRE	/	Crédit immobilier	20 jours
Crédits à la Consommation			(*) Délai en jours ouvrés	
Crédit Espresso	TMM+5*	/	N.B. - TMM : Taux Moyen du Marché Monétaire du mois précédent - TE : Taux Emprunteur (Taux de refinancement de la banque) - TMD : Taux prévalant sur le marché devise - TRE : Taux de Rendement de l'Epargne (*) Taux conformes à la réglementation de la BCT en matière de durée et plafonné au Taux Excessif Global en vigueur – Un lissage automatique et systématique de taux est effectué par rapport aux seuils des taux d'intérêts définitifs sont indiqués sur les titres de crédit auxquels l'Emprunteur reconnaît le caractère obligatoire et probatoire. (**) Commission perçue sur le règlement des échéances mensuelles des crédits non matérialisés par des effets. La commission passe à 16.5 DT si l'échéance est trimestrielle et à 33 DT si l'échéance est semestrielle. (***) Virements émis interbancaires (****) : Opérations financières et commerciales	
Crédit Auto avec Transcription de privilège	TMM+5*	/		
Autres crédits à court terme				
Découvert ponctuel	TMM+5,5*	/		
Crédits à l'habitat				
Crédit DARI (Epargne Logement)	TMM+3,25*	/		
Crédit Premier Logement	TMM+3,5*	/		
Crédit MAHLY	TMM+3,5*	/		
Crédit RAPID'MAHLY	TMM+3,5*	/		
Autres crédits à moyen ou à long Terme	TMM+5*	/		
Leasing (Mobilier/Immobilier)	/	/		
Financement en devises	EURIBOR / LIBOR US + 4,5	/		
Opérations bancaires				
1- Effet à l'encaissement	5 DT	Crédit : Date opération + 1		
2- Effets escomptés	5 DT	Débit : Date opération - 1		
3-Autres opération sur effets				
3-1 Règlement d'effets et obligations**	5,5 DT (<i>échéance mensuelle</i>)			
3-2 Remise d'effet au protêt	15 DT			
4-Frais de tenue de compte				
4-1 Compte chèque	17 DT/trim.			
4-2 Compte courant	30 DT/trim.			
4-3 Compte épargne ou Plan d'épargne programmée	5 DT/Trim.			
5-Encaissement de chèque				
5-1 Chèques tirés sur la Tunisie	0,800 DT	Date d'encaissement + 1		
5-2 Chèques tirés sur l'étranger	50 DT			
6-Chèques certifiés				
6-1 Chèques certifiés même agence	15 DT	Date opération - 1		
6-2 Chèques certifiés autre agence	15 DT	Date opération - 1		
7-Récupération des frais sur chèques sans provision				
7-1 Commission sur préavis de non-paiement de chèque	100 DT			
7-2 Récupération de frais sur chèque impayé régularisé en CNP	90 DT			
7-3 Récupération de frais sur chèque impayé régularisé en ANR	100 DT			
8-Cartes électroniques Nationales				
8-1 Carte VISA Electron	31 DT/ an			
8-2 Carte Mastercard	65 DT/ an			
8-3 Carte Oxygène	56 DT/ an			
8-4 Carte Business	100 DT/ an			
9-Cartes électroniques Internationales				
9-1 Carte Mastercard	73 DT/ an			
9-2 Carte Business	125 DT/ an			
10-Virements émis				
10-1 Virement émis sur la Tunisie***	2,450 DT	Date opération - 1		
10-2 Virement émis sur l'étranger****	60 DT + 3‰ Max 500 DT	Date d'exécution - 1		
11-Virements reçus				
11-1 Virement reçu sur la Tunisie***	2,5 DT	Date opération + 1		
11-2 Virement reçu sur l'étranger****	30 DT + 2‰ Max 500 DT	Date d'exécution + 1		
12-Commission sur règlement de succession				
12-1 par héritier résident et capable	1% min 20 - max 100 DT			
12-2 par héritier non résident ou incapable	2% min 20 - max 200 DT			
13- Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés (ancienneté < 10 ans)	30 DT + 0,5 DT / feuillet			
14- Commission / Compte débiteur	Min 2,5 DT - Max 6,5 DT/mois			